

**NERGECO**  
**SA AU CAPITAL DE 4.085.037 Euros**  
**SIEGE: 8, RUE DE L'INDUSTRIE – DUNIERES 43220**  
**320 167 513 RCS LE PUY EN VELAY**

---

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 JUIN 2009**

**EXERCICE 2008 – NERGECO ET GROUPE CONSOLIDE**

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

**PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers concernant les comptes consolidés respectent la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation des exercices précédents.

En application du règlement n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe Nergeco de l'exercice 2008 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB.

**COMPTES CONSOLIDES**

Le périmètre de consolidation du Groupe NERGECO regroupe les sociétés NERGECO FRANCE, PMS, NERGECO SCANDINAVIA, NERGECO USA et NERGECO AUSTRALIA, NERGECO UK. L'intégration globale est la méthode de consolidation retenue.

**SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE**

La rénovation entreprise depuis 2005, ainsi que la mise en place des nouvelles méthodes de fabrication ont permis de voir évoluer favorablement le compte de résultat.

Ainsi, en trois ans, le Chiffre d'Affaires est passé de 27.494 K€ en 2006, à 28.385 K€ en 2007 et à 30.628 K€ en 2008.

Dans le même temps, les efforts entrepris ont permis de faire diminuer le coût des matières premières qui sont passées en pourcentage du Chiffre d'Affaires de 42,5 % en 2006, à 42 % en 2007 et à 39,6 % en 2008.

La marge brute industrielle a en conséquence progressé en pourcentage du Chiffre d'affaires : 44,6 % en 2006, 45 % en 2007 et 47,5 % en 2008.

Cette amélioration se retrouve dans l'Excédent Brut d'Exploitation qui, malgré le maintien à un niveau élevé des « autres achats et charges externes » (16,5 %) et des charges de personnel (21,9%),

progressé en pourcentage du Chiffre d'Affaires de 5,4 % en 2006, à 5,6 % en 2007 et à 7,6 % en 2008.

Après une stabilisation des amortissements et provisions autour de 1.000 K€ (870 K€ en 2008), le résultat d'exploitation passe de 733 K€ en 2006 (2,7 %), à 937 K€ en 2007 (3,3 %) et à 1 493 K€ en 2008 (4,9%).

Naturellement, le résultat net du groupe consolidé bénéficie de ces améliorations : 359 K€ en 2006, 640 K€ en 2007 et 931 K€ en 2008.

Dans le détail, les ventes d'équipements en France sur la période de trois ans ont progressé de 15% pour s'établir à 45% du Chiffre d'Affaires total.

Les ventes d'équipement à l'international ont continué de progresser pour s'établir à 36% du Chiffre d'Affaires total en 2008 et les ventes de services ont progressé de 4.446 K€ en 2006, à 5.748 K€ en 2008 (19% du Chiffre d'Affaires Groupe).

En « unités », nous pensons que le Groupe Nergeco représente aujourd'hui 5 à 6% du marché mondial et qu'il est numéro 1 avec 35 à 40% du marché en France.

La couverture commerciale est assurée par des distributeurs dans plus de 60 pays. Ceux-ci sont approvisionnés par nos filiales FR, SW, UK, AUST, USA et par des accords de production complémentaire à partir de l'Europe, l'Amérique et l'Asie.

## BILAN CONSOLIDE

La situation s'établit à 5 500 K€ en 2008, contre 6 300 K€ l'année précédente, après la distribution de dividende sur l'exercice 2007 (534 K€), et après la réduction de capital (436 K€) consécutive à la réduction du périmètre des actions Nergeco (différence entre la valeur d'acquisition et la valeur nominale des 82 000 actions annulées soit 588 K€).

Le prêt à moyen terme de 1 300 K€ pour la nouvelle usine et les 1 300 K€ de retraitement des leasings par application des normes IFRS représentent ensemble 2 600 K€ soit un peu moins de la moitié de la situation nette.

## TRESORERIE

### TRESORERIE

Au cours de l'exercice 2008, le Groupe consolidé a produit un cash flow brut de 1 980 K€ contre 1 208 K€ l'année précédente.

Au niveau des emplois, la Société NERGECO a distribué 534 K€ en dividende sur l'exercice 2007 puis acquis avec réduction consécutive de capital pour 1 023 K€ d'actions propres. En même temps le Groupe a continué d'investir 307 K€.

L'ensemble des remboursements d'emprunt directs (103 K€ pour l'emprunt sur la nouvelle usine et 70 K€ pour l'ANVAR) et au sens de l'IFRS (transformation des leasings et des locations longues durées des 70 véhicules de services, commerciaux et techniques, en capital, intérêts et remboursement) se monte à 500 K€.

En conséquence, la situation de trésorerie qui était à - 2 445 K€ à fin 2007 s'établit à - 2 997 K€ fin 2008.

## FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1 - Le Groupe a renforcé l'actionnariat existant par le rachat d'actions, tel que prévu au programme voté par la dernière assemblée générale des actionnaires. Suite à ces acquisitions, nous avons procédé à une réduction de capital.

2 – Le Groupe en corollaire de son énorme effort de recherche et développement, continue de faire tout son possible afin d'assurer la protection notamment en justice de ses droits de propriétés intellectuelles et industrielles. Ainsi, le procès engagé contre MAVIFLEX confirmé par la Cour de Cassation comme contrefacteur d'un brevet stratégique doit donner lieu à un arrêt à rendre par la Cour d'Appel de renvoi pour fixer le montant de l'indemnité. Ce jugement devrait être rendu dans le courant de l'année 2009. D'autres actions en justice pour faire respecter nos droits de propriété intellectuelle sont en cours contre deux autres contrefacteurs français régionaux.

#### ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Le Groupe a amplifié au cours de l'exercice son effort de recherche et développement :

- par ses ressources humaines propres, pour la finalisation des nouveaux produits et leur représentation virtuelle avec leurs spécifications et leurs performances.
- par la réalisation progressive d'un programme automatique lourd d'élaboration des devis. L'ensemble du programme devrait fonctionner à partir de la fin du 2<sup>ème</sup> semestre 2009 et couvrir l'ensemble des gammes.

Ce développement liera chaque nouveau produit dans chacune de ses versions à son devis en automatique, sa fabrication, son installation et sa maintenance.

Nous travaillons pour qu'en 2010, ce programme s'étende aux principaux marchés où le Groupe vend et qu'il se poursuive par la mise en place d'une gestion globale des approvisionnements et de la production.

#### INFORMATIONS SOCIALES

L'effectif moyen du Groupe en 2008 est de 161 salariés dont 42 pour la production et la vente en France, 48 pour le service principalement en France, 31 pour la production et les ventes à l'international et le reste, 40 salariés pour : la recherche et développement, le marketing, les finances, l'administration et la stratégie.

#### INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Groupe dispose de bacs pour collecter les boues de la cabine à peinture, de bennes pour la collecte des déchets plastiques et cartons, des déchets composites ainsi que d'une benne pour l'acier et fait appel à des prestataires extérieurs qualifiés et notifiés pour la récupération desdits déchets.

Les emballages en bois et cartons dans lesquels nos produits sont acheminés chez nos clients sont biodégradables.

Nos ateliers sont équipés de portes de productivité Nergeco qui en se refermant deux fois plus vite que les produits alternatifs du marché, réduisent d'autant la dépense d'énergie par nos bâtiments.

#### EVOLUTION PREVISIBLE 2009

Nous avons commencé 2009 en tenant compte comme tous les agents économiques de l'ensemble des pronostics formulés par les Journalistes, les Economistes, les Politiques et les leaders de l'industrie, qui annoncent un plongeon de l'économie en 2009, voir pour une partie de l'année 2010.

De fait, si l'année 2008 s'est bien terminée dans l'élan des années 2006 et 2007, force est de constater que le début de l'année 2009 marque une pause dans la prise de commandes qui s'accroît progressivement de janvier à février puis à mars et qui semble vouloir « toucher un fond » en ce mois d'avril.

En conséquence, et sans remettre en question la construction à long terme de Nergeco, nous activons par le maximum de moyens possibles la prise de commandes, tout en allégeant prudemment les structures et les frais généraux au niveau où cette prise de commandes s'établit seulement.

Pour soutenir ces actions de développement, d'allègement et construction, nous avons revu l'ensemble de nos relations financières avec nos partenaires bancaires.

Nous destinons notre résultat 2008 principalement à autofinancer ces actions.

A ce stade, des jetons de présence ainsi qu'une distribution de dividendes aux actionnaires ne seront éventuellement proposés qu'en fonction des résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2009.

## SITUATION ET ACTIVITE DE LA HOLDING AU COURS DE L'EXERCICE

### 1) Présentation des états financiers

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes annuels qui vous sont présentés respectent la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation des exercices précédents.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

### 2) Activité

Nous vous rappelons que la holding exerce l'activité de recherche et développement, de définition stratégique du Groupe et assure les ventes d'équipements hors de France qui ne sont pas réalisées par ses filiales NERGECO UK, NERGECO SCANDINAVIA, NERGECO USA Inc et NERGECO Australia, qui génèrent un chiffre d'affaires direct « grand export ».

### 3) Examen des comptes et résultats

Le Chiffre d'Affaires de l'exercice est de 9.566 K€ contre 8.293 K€ en 2007.

Les ventes de portes export et produits annexes provenant des ventes export se sont élevées à 5.857 K€ contre 5.229 K€ en 2007. Les produits provenant de l'application de la convention de management ressortent à 3.814 K€ contre 3.063 K€ conformément à la convention de management.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 2.483 K€ contre 2.368 K€ en 2007. Les achats de marchandises sont également en hausse de 18 % et s'élèvent à 3.587 K€ contre 3.046 K€.

Les frais de personnel ressortent à 2.405 K€ contre 2.134 K€.

Le résultat d'exploitation est de - 281 K€ contre 510 K€ en 2007. Ce dernier est fortement impacté par une provision pour dépréciation de créance s'élevant à 922 K€.

Les charges financières s'élèvent à 258 K€ contre 191 K€ en 2007.

Le résultat courant avant impôts s'élève à - 108 K€ contre 788 K€ en 2007.

Le résultat exceptionnel est de - 42 K€. Notre Société avait consentie sur l'exercice précédent un abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune à sa filiale américaine. La condition de retour à meilleure fortune n'étant pas remplie, notre filiale n'a procédé à aucun remboursement.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 267 K€ contre 621 K€ l'exercice précédent.

L'économie d'impôts liée à un important crédit recherche ainsi qu'à des impôts différés s'élève à 416 K€.

Les Capitaux Propres s'établissent à 5.631 K€ contre 6.880 K€ suite à la réduction de capital décidée par le Conseil d'Administration le 28 juillet 2008 et à la distribution de dividendes opérée à l'issue de l'assemblée annuelle du 20 juin 2008.

### 4) Investissements de l'exercice propres à la Holding

Les investissements ont été de :

- logiciels	67 K€
- immeubles et aménagements	164 K€
- matériel et outillage	32 K€
- matériel de bureau et mobilier	34 K€

La société Nergeco a auto financé ces investissements  
131 K€ d'investissement ont été fait en crédit bail et les véhicules font l'objet de locations longue durée.

### PROGRES ET DIFFICULTES RENCONTRES

Les progrès réalisés en 2008 sont certains dans les domaines des ventes, du contrôle des matières premières et donc de la marge industrielle et du résultat net.

### PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Le principal risque identifiable est le temps que durera la crise actuelle.

Lui sont liés :

- le risque de liquidité ;
- le risque de voir certains clients devenir défaillants et ne plus honorer leurs dettes ;
- le risque que des fournisseurs déposent le bilan et ne puissent plus approvisionner le groupe.

La Société est également confrontée aux risques suivants :

- les risques de fabrication telle la destruction d'un site de production ;
- les risques de contrefaçon et de copie des produits ;
- les risques environnementaux : même si la Société n'est pas classée et ne réalise pas de productions dangereuses, elle doit prêter une attention particulière au traitement des déchets et notamment de la peinture ;
- les risques législatifs telle que la modification des normes.

De plus amples détails sur la gestion des risques seront donnés dans le rapport du Président visé à l'article L 225-37 du code de commerce.

### EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous n'avons rien de spécial à signaler à ce titre.

### ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous n'avons immobilisé aucun frais de recherche et développement. Ceux-ci sont passés directement en charge.

## INFORMATION SUR LES FILIALES

Dénomination sociale	Pourcentage de détention	Chiffre d'affaires 2008	Résultat 2008
NERGECO France .....	100%	20.191 K€	513 K€
PMS .....	100%	7.974 K€	- 49 K€
*NERGECO SCANDINAVIA	100%	2.493 K€	- 38 K€
*NERGECO USA.....	100%	2.022 K€	- 104 K€
*NERGECO AUSTRALIA .....	100%	1.680 K€	50 K€
*NERGECO UK	100 %	1.145 K€	- 28 K€

\* Chiffres convertis au taux moyen annuel en devise

## PRISE ET CESSION DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Nous n'avons au cours de cet exercice procédé à aucune prise ou cession de participation.

## PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice :

La participation des salariés via un système de gestion collective était inexistante à la clôture de l'exercice.

## DETENTION D'ACTION PROPRES

Conformément à l'article du Nouveau Code de Commerce L 225-211, nous vous indiquons les opérations réalisées sur l'exercice :

- Nombre d'actions acquises : 101 703
- Nombre d'actions vendues : 8 469
- Nombre d'actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : 50 056
- Cours moyen des achats : 12,28 €
- Cours moyen des ventes en 2008 : 11,35 euros
- Montant des frais de négociation : 4 035,11 euros
- Finalités des acquisitions et nombre d'actions utilisées sur l'exercice pour chaque finalité :
  - assurer l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers. La Société a acquis dans cet objectif 10.370 actions.
  - consentir des options d'achats d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou du Groupe. La Société a acquis dans cet objectif 91.333 actions. Sur les 91.333 actions acquises dans cet objectif, 82 000 actions ont été réallouées à l'objectif d'annulation.
  - annuler des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte convoquée ultérieurement. La Société a réalloué dans cet objectif 82 000 actions comme évoqué ci-dessus.
  - conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe. La Société n'a acquis aucune action dans cette finalité.

## REPARTITION DU CAPITAL ET EVOLUTION DU COURS

En application des dispositions de l'article L 233-13, nous vous indiquons l'identité des personnes atteignant les seuils légaux de détention :

NOM & Prénom	Adresse	Nbre d'actions 31.12.08		
		Nbre d'actions	% de capital	% droit de vote(1)
CROISSANCE NERGECO	Rue de l'Industrie 43220 DUNIERES	549 298	71,52	71,52
Bernard et Catherine KRAEUTLER	Rue de l'Industrie 43220 DUNIERES	Directement 17 668 et Indirectement par CROISSANCE NERGECO (2) 353 363	2,30 %	2,30 %
SIPAREX CROISSANCE	139, rue Vendôme 69006 LYON	Indirectement par CROISSANCE NERGECO (3) 109 860		-
SOFIMAC	Av de l'Agriculture 63000 CLERMONT-FERRAND	Indirectement par CROISSANCE NERGECO (3) 68 334		-

(1) le pourcentage en droit de vote est calculé en tenant compte des actions auto détenues par la Société NERGECO à la date de clôture de l'exercice à savoir 50 056 au 31 décembre 2008.

(2) Monsieur et Madame KRAEUTLER détiennent 64,33 % des actions de la Société CROISSANCE NERGECO qui détient elle-même des actions dans la Société NERGECO

(3) Ces sociétés sont actionnaires de la Société CROISSANCE NERGECO qui détient elle-même des actions de la Société NERGECO

Evolution du cours : le graphique est joint en annexe

### FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Par courrier du 31 juillet 2008, Monsieur et Madame Bernard KRAEUTLER ont déclaré avoir franchi en hausse, le 28 juillet 2008, directement et indirectement par l'intermédiaire de la Société CROISSANCE NERGECO qu'ils contrôlent (à hauteur de 64,33 %) les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la Société NERGECO et détenir, à titre direct et indirect, 563 636 actions NERGECO représentant autant de droit de vote de cette Société (sur la base d'un capital composé de 768 000 actions représentant autant de droit de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF).

Ce franchissement de seuils résulte de la réduction de capital de la Société NERGECO décidée par le Conseil d'Administration du 28 juillet 2008.

La Société CROISSANCE NERGECO a précisé avoir franchi individuellement en hausse, le 28 juillet 2008, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote, soit 71,09 % du capital et des droits

de vote de cette Société (sur la base d'un capital composé de 768 000 actions représentant autant de droit de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF).

ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUPERIEURES A 5 000 EUROS REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES MENTIONNEES AUX ARTICLES L 621-18-2 et R 621-43-1 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Aucune opération n'est à signaler à ce titre.

PROPOSITION D'AFFECTION DES RESULTATS

L'exercice se traduit par un résultat net comptable bénéficiaire de 266 945,12 Euros.

Nous vous proposons d'affecter le résultat en totalité au poste « Autres Réserves ».

DIVIDENDES ANTERIEURS

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'il a été distribué à titre de dividendes au cours de trois derniers exercices, les sommes suivantes :

	2007	2006	2005
Nombre d'actions (*)	721 547	814 332	819.714
Dividende par actions	0,74 € (**)	0,6 € (**)	0,5 (**)
Distribution globale	533 944,78 €	488.599 €	409.857€

(\*) Nombre des actions jouissance après déduction du nombre d'actions auto détenues au moment de la mise en paiement du dividende

(\*\*) Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158.3.2° du Code général des Impôts

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 22 235 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

L'impôt sur les Sociétés supporté au titre desdites dépenses s'élève à 7 410 €.



## LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES DANS D'AUTRES SOCIETES

Nous vous précisons les mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la société dans d'autres sociétés :

<b>NOM</b>	<b>LISTE DES MANDATS</b>	<b>LISTE DES FONCTIONS</b>
<b>Monsieur Bernard KRAEUTLER</b>	Président NERGECO France (SAS) Président PMS (SAS) Président du Conseil d'Administration de CROISSANCE NERGECO Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la SA NERGECO Président de NERGECO USA Chairman de Nergeco SCANDINAVIA Directeur de NERGECO AUSTRALIA	Directeur Groupe NERGECO
<b>Madame Catherine KRAEUTLER</b>	Directeur Général de la société CROISSANCE NERGECO Administrateur de la Société NERGECO	Directeur société PMS
<b>Monsieur Jean Pierre VALERIOLA</b>	Administrateur de la SA NERGECO Administrateur de la société SA CROISSANCE NERGECO Vice Président de NERGECO USA Board member de NERGECO SCANDINAVIA Directeur de NERGECO AUSTRALIA	Conseil Stratégie

## TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R 626-37 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

## COMMUNICATION DES REMUNERATIONS

Conformément à la loi, les rémunérations versées aux mandataires sociaux sont rappelées ci-après.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration n'est pas fixée en fonction des résultats dégagés par la Société mais résulte de son rôle de management de la Société.

Le Conseil d'Administration de NERGECO a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

La Société NERGECO n'a pas mis en place de Comité de rémunérations et les décisions relatives à la rémunération des dirigeants sont prises en présence des mandataires sociaux compte tenu de la composition actuelle du Conseil se limitant à trois personnes.

En application de la loi du 3 juillet 2008, le Président précise que la Société se réfère aux recommandations AFEP MEDEF pour l'élaboration du présent rapport mais que ces dernières n'ont qu'une portée limitée pour les raisons suivantes :

- Recommandation consistant à mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat social : aucun des dirigeants de la Société n'est liée à la Société par un contrat de travail ;
- Recommandation consistant à mettre un terme aux indemnités de départ abusives : les dirigeants de la Société NERGECO ne bénéficient pas de telles indemnités ;
- Recommandation tendant au renforcement des régimes de retraite supplémentaires : les dirigeants de la Société NERGECO ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire ;
- Recommandation relative aux options d'achats ou de souscription d'actions et l'attribution d'actions de performance : les dirigeants de la Société NERGECO ne bénéficient pas de telles options ;
- Amélioration de la transparence sur tous les éléments de rémunération : le détail des éléments de rémunération des dirigeants sociaux est le suivant :

### 1 – Récapitulatif des rémunérations versées aux dirigeants mandataires sociaux ou mandataires sociaux dans la Société NERGECO

1 –a - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

<b>Monsieur Bernard KRAEUTLER Président du Conseil Directeur Général</b>	<b>Montants dus et versés au titre de l'exercice 2007</b>	<b>Montants dus et versés au titre de l'exercice 2008</b>
<b>Rémunération fixe</b>	73.176 €	73.176 €
<b>Rémunération variable</b>	NEANT	NEANT
<b>Rémunération exceptionnelle</b>	NEANT	NEANT
<b>Jetons de présence</b>	NEANT	NEANT
<b>Avantage en nature</b>	4.560 €	4.560 €
<b>TOTAL</b>	<b>77.736 €</b>	<b>77.736 €</b>

1 – b - Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

	<b>Montants dus et versés au titre de l'exercice 2007</b>	<b>Montants dus et versés au titre de l'exercice 2008</b>
<b>Monsieur Jean Pierre VALERIOLA Administrateur</b>		
<b>Jetons de présence</b>	20 000 €	10 000 €
<b>Autres rémunérations</b>	NEANT	NEANT
<b>Madame Catherine KRAEUTLER Administrateur</b>		
<b>Jetons de présence</b>	10 000 €	5 000 €
<b>Autres rémunérations</b>	NEANT	NEANT

Les autres tableaux visés dans les recommandations AFEP MEDEF et AMF ne sont pas repris, les mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux ne bénéficiant pas d'engagements relatifs à d'éventuelles rémunérations différées, ni d'option de souscription ou d'achat d'actions, ni d'actions de performance et n'étant pas liés à la Société par un quelconque contrat de travail.

## **2 - Récapitulatif des rémunérations versées aux dirigeants mandataires sociaux ou mandataires sociaux dans les sociétés contrôlées ou contrôlant la Société NERGECO**

- Monsieur Bernard KRAEUTLER ne perçoit aucune rémunération ou avantage quelconque des Sociétés contrôlées ou contrôlant la Société NERGECO.

- Madame Catherine KRAEUTLER a perçu en tant que Directeur de la société PMS une rémunération de 37 700 euros contre 37 700 euros en 2007.

- Monsieur Jean-Pierre VALERIOLA a perçu un montant de 10 000 euros au titre des jetons de présence dans la Société CROISSANCE NERGECO.

### ENGAGEMENTS PRIS AU BENEFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX DUS A RAISON DE LA PRISE, DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DES FONCTIONS

Nous vous précisons qu'à ce jour aucun engagement écrit n'a été pris à ce titre.

### ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

#### \* Administrateurs

Nous vous précisons que les mandats de Monsieur Bernard KRAEUTLER, Président et de Madame Catherine KRAEUTLER arrivent à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Aussi nous vous demandons de les renouveler pour une nouvelle période de six années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2015 afin d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

#### \* Commissaires aux comptes

Les mandats de Monsieur Gilles BORIE, Co-Commissaire aux comptes titulaire et de la Société ABAC CHABANNE, Co-Commissaire aux comptes suppléant arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 nous vous demandons de pourvoir à leur remplacement.

Conformément à l'article L 822-14 du code de commerce qui interdit à un commissaire aux comptes personne physique de certifier durant plus de six exercices les comptes d'une Société offrant au public des titres, nous vous proposons :

- de nommer en remplacement de Monsieur Gilles BORIE, co-commissaire aux comptes titulaire le cabinet AUDIT REVISION COMPTABILITE dont le siège social est 2 rue de la Renaissance – 92160 ANTONY pour une période de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2015 afin d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

- de nommer en remplacement du cabinet ABAC CHABANNE, co-commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Philippe SZAFIR domicilié professionnellement 2 Rue de la Renaissance 92160 ANTONY pour une période de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2015 afin d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

### JETONS DE PRESENCE

Le Conseil d'Administration n'entend pas proposer le versement de jetons de présence aux administrateurs.

## INTERVENTION SUR TITRES

Votre Conseil vous propose dans le cadre des dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, et du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive européenne n°2003/6/CE du 28 janvier 2003, d'autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de déléguer à son Président, pour une période de dix-huit mois à compter de ce jour, à opérer dans la limite légale, en une ou plusieurs fois, à acquérir sur le marché ou hors marché et par tous moyens, des actions de la société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10% du capital social de la société.

Cette autorisation pourra être utilisée notamment dans le but :

- soit d'attribuer les titres achetés aux dirigeants, mandataires sociaux, membres du personnel ou de certains d'entre eux de la Société et/ou d'autres entités du Groupe NERGECO, soit dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, soit plus généralement dans le cadre de toute cession et/ou attribution d'actions aux salariés, dirigeants ou mandataires sociaux dans le cadre des dispositions légales ;
- soit de couvrir l'exercice d'options de conversion, d'échange ou de tout autre mécanisme de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions ;
- soit d'animer le cours par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- soit de la conservation des titres achetés et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- soit l'annulation de titres par voie de réduction de capital ;
- soit de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur.

Le prix d'achat maximum étant fixé à 20 euros.

Ce programme de rachat d'actions fera, en cas de mise en œuvre de cette autorisation par votre Conseil d'Administration, l'objet d'une note d'information, qui sera publiée conformément aux nouvelles dispositions du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Cette autorisation, à compter de son utilisation par le Conseil d'Administration, annule et remplace, pour la période restant à courir, celle donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 juin 2008.

Votre Conseil vous demande de lui conférer tous pouvoirs avec faculté de subdélégation, pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions propres, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achat et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de tous organismes, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Les dividendes revenant aux actions détenues en propre seront affectés au report à nouveau.

## AUTORISATION POUR ANNULER LES ACTIONS AUTODETENUES

Votre Conseil vous invite à l'autoriser à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société qu'elle serait amenée à détenir pour les avoir acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions dans la limite de 10% du capital de la société par période de vingt quatre mois, Votre Conseil vous invite à l'autoriser à imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes de réserves disponibles,

Votre Conseil vous invite à lui donner les pouvoirs pour fixer les conditions et modalités de cette ou ces annulations et modifier, le cas échéant, les statuts de la société en conséquence.

La présente autorisation est donnée pour une période de vingt quatre mois.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION